

PROCÈS-VERBAL
Conseil d'Ecole de l'École Supérieure du Professorat et de l'Education
Séance du 25 Juin 2014

Seize membres du Conseil sur trente étaient présents, neuf procurations ont été enregistrées.

Membres désignés par Mme la Rectrice de l'Académie de Dijon :

M. Christian FORESTIER
Mme Sonja DENOT-LEDUNOIS (procuration à Mme Lydie PFANDER-MENY)
M. Jean-Roch GAILLET (procuration à Mme Claude VALTAT)
M. Didier PERRAULT
Mme Lydie PFANDER-MENY
Mme Claude VALTAT

Membres désignés par M. le Président de l'université de Bourgogne :

M. Frédéric DEBEAUFORT (procuration à Mme Anne GIROLLET)
M. Jean-François GIRET (procuration à M. Christian FORESTIER)
Mme Anne GIROLLET
Mme Catherine ORSINI-SAILLET (procuration à M. Patrice CARRIERE à partir de 15 H 30)

Membre représentant le Conseil Régional de Bourgogne :

M. Hamid EL HASSOUNI (procuration à M. Michel BOURGEOIS)

Membres élus :

Représentants des personnels enseignants

Collège A : les professeurs des universités et assimilés
Mme Dominique BOURGEON-RENAULT

Collège B : les Maîtres de conférences et autres enseignants chercheurs
Mme Nathalie CHARVY
M. Jake MURDOCH

Collège C : Autres enseignants et formateurs
M. Patrice CARRIERE
Mme Nadine WARGNIER

Collège D : Autres enseignants relevant de l'Education nationale
Mme Dominique GUIDONI – STOLTZ
M. Michel BOURGEOIS

Représentants des autres personnels

M. Olivier BOULIN
Mme Séverine DELEPIERRE (Procuration à M. Olivier BOULIN jusqu'à 14 H 25)

Représentants des usagers :

M. François CREUZET

Mme Claudia FAUQUEUR
Mme Christine KEV (Procuration à Mme Dominique BOURGEON-RENAULT)

Membres désignés par le Conseil d'Ecole :

M. Eric PREDINE (procuration à M. Didier PERRAULT)
Mme Claire TOURMEN (procuration à M. Jake MURDOCH)

Invités :

M. Denis ROLLAND – Recteur de l'académie de Dijon
Mme Claire CACHIA
M. Jean-Denis DETRAIT
M. Julien MARLOT
Mme Jacqueline MOREAU
Mme Sophie MORLAIX

Ordre du jour

- 1 - Adoption du procès-verbal de la séance du 13 Mai 2014
- 2 - Budget rectificatif n°2
- 3 - Bilan mise en place de l'ESPE
- 4 - Calendrier universitaire
- 5 - Remboursements stages
- 6 - Convention Volgograd
- 7 - Questions diverses

2

M. Christian FORESTIER, Président du Conseil d'Ecole de l'ESPE, remercie Monsieur le Recteur de l'académie de Dijon de sa présence pour ce conseil et, après s'être assuré du quorum, ouvre la séance.

Les élèves FSU demandent à faire une déclaration préalable (Cf. Annexe 1)

A la suite de cette déclaration préalable, M. le Président rappelle que le bilan sur la mise en place de l'ESPE figure au point 3 de l'ordre du jour et qu'il n'accepte pas que cette année soit qualifiée de désastreuse. Il considère que la Directrice de l'ESPE a fait ce qu'elle pouvait et ce qu'elle devait. Chacun devrait s'interroger sur les raisons pour lesquelles elle n'est plus en situation de poursuivre. La responsabilité est en partie collective. La mise en place des ESPE est une opération difficile. Son ambition est à la fois de concilier le professionnalisme de la formation des maîtres de tout niveau, de tout degré, avec le caractère universitaire et l'intégration au sein de l'université. Le dossier politique et pédagogique de l'ESPE de Dijon est de grande qualité. La Directrice de l'ESPE s'est heurtée à la fois à une prise en charge insuffisante de la part de la communauté universitaire et à des blocages internes certainement hérités du passé. Elle n'a pas bénéficié du soutien et des encouragements qu'elle aurait pu attendre de la part d'une communauté dont elle avait la responsabilité.

Mme Dominique STOLTZ précise que la teneur de cette déclaration ne visait pas la Directrice de l'ESPE mais la 1^{ère} année d'instauration de l'ESPE de Bourgogne qui se conclut par la démission de sa dirigeante.

Monsieur le Recteur de l'académie de Dijon, Chancelier de l'Université, prend la parole et rappelle que le projet de l'ESPE de Bourgogne est un projet innovant, remarquable et ambitieux, et le demeure. Il confirme qu'il soutient ce projet encore en construction et salue le travail accompli. La formation des ESPE répond à un objectif essentiel qui est de former tous les enseignants du 1^{er} degré au supérieur. Il rappelle que l'ESPE est une co-construction entre l'université et le rectorat.

M. François CREUZET prend la parole au nom des usagers et attire l'attention sur le fait que, certains modules d'enseignement (sciences humaines, arts visuels) ont été réduits cette année. Il rappelle l'importance de la création de la licence en 3 ans qui permettra d'améliorer de manière conséquente la formation des futurs enseignants.

1 - Adoption du procès-verbal de la séance du 13 Mai 2014

Mme Nadine WARGNIER apporte une rectification page 12 sur la phrase : "L'interrogation, c'est qu'est-ce qu'il en est de ceux qui ne choisiraient pas cela" en la modifiant par : "qui ne choisiraient pas le M1+".

Vote du conseil d'école (25 votants au moment du vote) :

Après prise en compte de la remarque de Mme Nadine WARGNIER, le procès-verbal de la séance du 13 Mai est approuvé à l'unanimité (vingt-cinq voix pour) des membres présents ou représentés.

3

2 - Budget rectificatif n°2

M. Jean-Denis DETRAIT présente le deuxième budget rectificatif au titre du budget 2014. Le premier tableau concerne les recettes et se décompose comme suit :

- subvention du conseil régional pour la convention Comenius regio : 14 610,00 €
- virements du SEFCA (Service commun de Formation Continue et par Alternance de l'université) pour l'intervention d'enseignants de l'ESPE dans des formations portées par ce service :
 - 32 346 € au bénéfice du département Diderot
 - 18 864 € au bénéfice du département MEEF
- subvention au titre du fond doctorant pour le département CIPE : 2 500,00 €
- reprise de produits constatés d'avance pour le département Diderot : 118,00 € (complément de la reprise de produits constatés d'avance présenté lors du CE du 14 Mars en BR1 d'un montant de 2 000 € pour lequel il y a eu un ajustement à 2 118 €)
- transfert de la masse fonctionnement vers la masse investissement pour 1 300 € et 600 € afin de restituer au pôle finances de l'université l'avance consentie

La ventilation de ces recettes se retrouve sur le tableau dépenses. L'équilibre général est maintenu et les ouvertures de crédit s'élèvent désormais à 1 449 426 €.

Mme Nadine WARGNIER aimerait savoir ce que devient la convention avec le Rectorat.

M. Jean-Denis DETRAIT indique qu'elle est en cours de signature. Puisqu'il s'agit d'une convention entre l'université et le Rectorat, elle n'a pas lieu de passer devant cette instance. Lorsque le montant alloué à l'ESPE via l'université sera connu, l'information sera transmise.

Mme Dominique STOLTZ signale que jusqu'à présent cette convention mentionnait une forme de "troc" ou d'équivalence consistant à comptabiliser les heures d'intervention des formateurs de terrain (en particulier les formateurs du 1er degré qui sont des Professeurs des Ecoles Maître Formateur) contre un investissement de l'ex IUFM pour la formation continue du CAPASH. Cette comptabilisation s'effectue en heures équivalent TD alors que les professeurs des écoles du 1er degré fonctionnent en heures réelles de travail. Mme Dominique STOLTZ conteste le fait que le mode de comptabilisation ne soit pas débattu.

M. le Président met aux voix la décision budgétaire modificative.

Vote du conseil d'école (25 votants au moment du vote) :

- 6 (six) abstentions
- 19 (dix-neuf) voix pour

Le budget rectificatif N° 2 est approuvé à la majorité des membres présents ou représentés.

3 - Bilan mise en place de l'ESPE

4

M. le Président donne la parole à Mme Sophie MORLAIX pour la présentation du bilan "catastrophique" de la mise en place de l'ESPE de Bourgogne. Mme Sophie MORLAIX précise que ce bilan n'est pas exhaustif mais qu'il va permettre d'évoquer des faits même si un certain nombre de points de vigilance vont être mis en évidence.

La mise en place des projets ont fédéré les 4 départements en particulier au niveau de la formation initiale des étudiants. Un groupe de travail sur la licence en 3 ans a été mis en place. A l'heure actuelle, ce dossier est bien avancé avec une volonté forte de faire passer un certain nombre d'éléments, notamment de culture générale, et de s'ouvrir sur les problématiques culturelles.

L'ESPE s'est également engagée à évaluer les formations mises en place. Les CPER ont donc été constitués et se sont tous réunis une première fois au mois de juin avec des conclusions très variées. Ils sont prêts à fonctionner dès la rentrée.

L'ESPE s'est aussi attaquée à la réorientation active des étudiants en échec, notamment au concours de professorat. Le modèle de l'ESPE Bourgogne permet de les réorienter soit sur une nouvelle préparation au concours, soit sur d'autres masters proposés par l'école.

Le deuxième objectif porté par l'ESPE concernait la formation continue des personnels. La formation continue des personnels 1er et 2nd degré, de l'enseignement supérieur sont des formations qui existaient déjà et une réflexion en lien avec le CIPE a été menée. Le plan de formation de formateurs du département MEEF doit être enrichi de façon à irriguer l'ensemble des 4 départements. A ce titre, un chargé de mission à la formation continue a été nommé. L'ESPE a également proposé cette année un diplôme en formation continue, le DUI en philosophie de l'éducation passé devant ce conseil.

Une autre aspiration de l'école était d'axer les missions sur la recherche en éducation/formation notamment avec la mise en place d'un conseil scientifique constitué pour partie de représentants de laboratoires uB et hors uB qui ont des accointances avec les problématiques de l'éducation et de la formation. Un 1er appel à projet a été lancé pour la répartition du BQR, le second aura lieu en septembre. Le laboratoire de recherche IREDU sera intégré à l'ESPE à la rentrée et des liens beaucoup plus importants, notamment avec l'enseignement agricole au travers d'EDUTER, sont en train de se créer.

Le 4ème point portait sur la culture avec l'intégration de l'IUP Diderot et du master Ingénierie des Métiers de la Culture. C'est une bonne opportunité permettant d'établir une passerelle entre la formation des futurs enseignants et les problématiques des pratiques culturelles et de la transmission des savoirs culturels. Une partie du BQR lui est réservée.

La structuration de l'ESPE est passée par la désignation d'une équipe de direction pour le département MEEF, la mise en place du Conseil d'École, du COSP, du Conseil Scientifique et des 12 Conseils de perfectionnement pour les 21 mentions de master. Afin que cette organisation s'établisse dans la concertation, 5 groupes de travail axés sur les missions de l'école ont donné lieu à la désignation de 5 chargés de mission. 4 groupes de travail ont réfléchi sur l'organisation administrative de l'école et ont abouti sur la création de 4 services transversaux.

Par rapport aux objectifs initiaux, la politique de formation de l'ESPE consistait à mettre en place les 17 parcours de Master MEEF en concertation avec les UFR. A partir de la rentrée 2014, l'ESPE gèrera les inscriptions pédagogiques des étudiants inscrits dans les concours 2nd degré.

La politique de recherche est une politique qui fédère les 4 départements puisque les appels à projets font appel à des enseignants chercheurs ou des enseignants de terrain des 4 départements. Les thèmes proposés sont fédérateurs et novateurs car ils ne rentrent pas en concurrence avec les problématiques développées par les laboratoires de l'uB.

Par rapport à la politique partenariale de l'école, la liaison ESPE/Rectorat est à l'heure actuelle très forte et constructive. Des liens avec l'ESPE de Franche-Comté ont été développés. Il est également à noter le développement de réseaux très importants avec CANOPE (ex CRDP) qui va développer un plan de formation sur les sites territoriaux l'an prochain. Enfin, les relations avec les associations partenaires de l'école et les services communs de l'uB (relations internationales, communication et les EUD) sont très appréciées.

Points de vigilance :

La diminution du budget de 250 000 € a induit la limitation des frais de déplacement mais également la baisse du taux horaire d'intervention d'intervenants extérieurs. Ces mesures assez drastiques ont certainement renforcé le malaise d'un certain nombre de personnel.

Le gel d'un certain nombre de postes affectés à l'ESPE a été demandé.

La politique des sites territoriaux délocalisés amène une inquiétude sur l'offre de formation.

Dans la mesure où les parcours de formation des futurs enseignants sont co-construits, il faut mener une réflexion commune pour trouver un système intelligent sur la contribution. La compensation financière n'est peut-être pas la solution, le "troc" encore moins.

Le dernier point de vigilance sur lequel il faudra s'atteler dès la rentrée est la gestion des étudiants collés au concours. Même si l'ESPE de Bourgogne offre des formations très diverses, le système n'est que transitoire et devra évoluer.

Pour conclure ce bilan, Mme Sophie MORLAIX souligne les perspectives prometteuses de l'ESPE. La quatrième mention du master est un projet qui fédère les 4 départements. Au niveau de la formation continue, les marges de progression sont énormes. Une réflexion est menée sur le master concernant la formation spécialisée. Il y a un DU en pédagogie universitaire au CIPE qui mériterait d'être proposé dans l'offre de formation. Un certain nombre de recherches se sont fédérées entre les collègues des différents départements notamment pour répondre à des projets ANR.

Mme Nathalie CHARVY signale que la formation continue n'a pas du tout fonctionné cette année. La formation de formateurs ne peut être portée au crédit du bilan de cette année puisqu'elle existait. Mme Nathalie CHARVY demande des précisions sur l'offre de formation des sites et sur les groupes de travail concernant les différentes missions.

Mme Sophie MORLAIX précise que la mise en place d'un chargé de mission à la formation continue permettra de revoir ce plan de formation de formateurs tout simplement parce qu'à l'heure actuelle il y a des actions de formation qui sont réservées aux collègues du département MEEF alors qu'elles pourraient très bien intéresser les 3 autres départements et inversement.

6

Par rapport à l'offre de formation sur les sites, la réflexion a porté sur la faisabilité d'ouvrir la 1^{ère} année de la licence sur le site de Nevers. Dans le projet initial, des marges de manœuvre existaient grâce à une L3 et un DU à l'IUP et la L3 Sciences de l'éducation. Depuis, les fonds ont été partiellement réinvestis. La création de cette licence ne pourra donc pas se faire à coût constant. Il va donc falloir être rationnel et réaliser un certain nombre de mutualisation. Un arbitrage politique pour l'ouverture de la licence sur un site délocalisé a été demandé.

Neuf groupes de travail sur les missions et le fonctionnement administratif de l'école ont été mis en place et se sont réunis plusieurs fois en début d'année universitaire. L'information a été diffusée largement.

M. Patrice CARRIERE voudrait attirer l'attention sur la validation du C2i2e des fonctionnaires stagiaires pour lesquels le certificat universitaire ne sera pas délivré s'ils ne sont pas inscrits à l'uB.

Mme Claude VALTAT indique que l'an passé, les stagiaires ont tous été certifiés sur le C2i2e et le CLES en suivant une formation conjointe IUFM/Rectorat.

M. Jean-Denis DETRAIT précise que la certification a été possible grâce à l'inscription des stagiaires au DU C2i2e. Ils ont dû s'acquitter des frais à titre individuel.

M. Patrice CARRIERE souligne que, dans le cadre de la convention Ub/Rectorat, le Rectorat pourrait les aider à se présenter au DU en prenant en charge les frais d'inscription. Pour information, Mme Lucie CORBIN, chargée de mission innovation en pédagogie numérique est en charge du dossier.

M. François CREUZET ajoute que le même problème se pose pour le CLES.

Mme Dominique STOLTZ revient sur les points de vigilance et plus particulièrement sur la question des postes. Elle aimerait que soit précisé le nombre d'emplois retirés à l'ESPE et rappelle également les inquiétudes concernant les décharges des formateurs pour le fonctionnement de l'ESPE.

Mme Sophie MORLAIX indique qu'il y a eu 17 emplois redéployés depuis septembre 2013 : 6 emplois BIATSS – 4 emplois enseignants à la rentrée 2013 – 3 emplois BIATSS – 4 emplois enseignants à la rentrée 2014. Par rapport aux décharges, un certain nombre de négociations ont été menées avec le Président de l'université qui s'est engagé à ne pas toucher aux décharges des personnels pour l'année à venir.

M. Olivier BOULIN rappelle que le département MEEF a perdu 20 % de l'effectif BIATSS en 5 ans. Les réformes se succèdent depuis plusieurs années et le personnel aspire à un peu plus de stabilité.

Mme Anne GIROLLET reprend les points de vigilance. La licence est en cours de discussion, il n'y a pas encore eu d'arbitrage politique. Le CEVU a demandé la révision de la maquette pédagogique. Le projet licence de Nevers a donc été rejeté pour des raisons de fond et pas du tout parce qu'il s'agissait du site de Nevers. D'autre part, le budget a été ajusté en fonction de l'état de sortie de l'année précédente en sachant que les investissements ont été pris sur le budget fonctionnement. L'ESPE a bénéficié des PPI (plan pluri-annuel d'investissement) au même titre que les autres composantes. Des sommes en investissement ont donc été injectées et l'université a toujours dit qu'elle s'adapterait en fonction des besoins. Les BQR spécifiques montrent bien le soutien de l'université pour l'ESPE. Concernant les postes, il y a eu des redéploiements décidés en fonction de la situation de 2012 et des projections faites. L'université s'adapte à l'évolution. Elle a d'ailleurs mis des moyens pour les inscriptions pédagogiques pour la rentrée. Il faut relativiser les chiffres par rapport à la situation antérieure. La situation est nouvelle et l'université soutient l'ESPE.

7

M. Olivier BOULIN rappelle que le président de l'université avait affirmé que personne ne toucherait aux postes gelés et encore moins aux postes occupés. Malgré cela, en septembre 2013, le conseil d'administration de l'université a voté 4 redéploiements de postes tous issus de l'IUFM.

Mme Anne GIROLLET précise que la décision de 2012 concernait l'IUFM, surdoté par rapport aux autres composantes. Le vote a tenu compte des éléments objectifs. Il faut donc comparer ce qui est comparable.

Mme Nadine WARGNIER rappelle que Mme Annie VINTER a elle-même précisé qu'il était impossible de réfléchir comme si l'ex IUFM, aujourd'hui département MEEF intégré à l'ESPE, fonctionnait sur la même logique qu'une autre UFR. D'autre part, en tant qu'élue au CEVU, Mme Nadine WARGNIER revient sur le rejet de la licence. Elle signale que le CEVU s'est prononcé sur une certaine manière de présenter la licence et sur son caractère de non-urgence. Concrètement, ce projet n'a pas été instruit parce qu'on n'a pas voulu l'instruire.

Mme Sophie MORLAIX convient qu'à l'heure actuelle, le dossier de licence n'est pas passé devant les conseils de l'Ub. Cependant, les réponses obtenues par rapport à la politique des sites n'incitent pas à être très optimiste.

Concernant les moyens attribués pour les IP, 2,5 postes ont été négociés pour stabiliser l'école à la rentrée : 1 poste fixe et 1,5 poste de contractuel qui se sont transformés le lendemain en 1 CDD d'un an et 6 mois de contrat étudiant. Il y a des promesses faites mais il y a aussi des signaux envoyés qui ne sont pas forcément favorables.

M. le Président juge que ce débat illustre assez bien la situation et la tension qui règne. Seule la réflexion et la volonté politique permettent d'avoir une gestion réaliste et saine des moyens qui sont alloués. Ce débat n'est pas clos et reprendra. Ce que Mme Sophie MORLAIX a montré prouve bien que ce projet est très bon et qu'il mérite le respect. Il serait catastrophique que ce projet soit abandonné à cause de conservatisme ou d'incompréhension. M. le Président rappelle qu'il restera extrêmement vigilant sur la mise en place d'une nouvelle gouvernance.

Mme Dominique STOLTZ ajoute qu'un projet est bon s'il est progressiste. Former de futurs enseignants pour permettre à tous les élèves de réussir nécessite de s'en donner les moyens. La vigilance doit porter non seulement sur la gouvernance de l'ESPE mais aussi sur les moyens qui lui sont attribués.

4 - Calendrier universitaire

Mme Séverine MILLOTTE présente deux demandes de changement de date de semestre pour la maquette MEEF 1^{er} degré. La souplesse des expérimentations relatives à la réforme des rythmes scolaires conduit à la réorganisation des cours de M2. Initialement prévus les lundis-mardis et un mercredi sur deux, ils ne portent plus que sur les lundis-mardis, ce qui entraîne l'allongement du semestre 3. Décaler le semestre 3 à début février permet de faire tenir tous les cours des semestres 3 et 4 tout en conservant un équilibre horaire pour les étudiants.

8

La seconde demande émane du réseau de Maths et a été traitée en conseil de perfectionnement le 13 juin. Elle vise à ce que les échéances de fin du semestre 2 pour les M1 soient décalées d'une semaine de manière à ce que tous les cours soient bien tenus et que les évaluations en contrôle continu puissent se faire dans les meilleures conditions.

Ces demandes, accompagnées d'une notice explicative, passeront au CEVU début septembre.

M. le recteur tient à saluer le travail objectif de l'équipe de la Directrice de l'ESPE qui a su s'adapter au nouveau décret sur les rythmes scolaires. Son impact a conduit l'ESPE à réfléchir intelligemment et rapidement pour proposer un calendrier qui réponde aux exigences.

M. le Président met aux voix les demandes d'ajustement proposé en M1 et en M2 Master MEEF 1^{er} degré.

Vote du conseil d'école (25 votants au moment du vote) :

Les demandes d'ajustement sont approuvées à l'unanimité des membres présents ou représentés.

5 - Remboursements stages

Dans le cadre d'un partenariat entre l'université de Sherbrooke au Canada et l'ESPE, il était initialement prévu que 4 étudiants de M1 MEEF 1er degré effectuent un stage professionnalisant dans cette université. Ces étudiants ont avancé les frais liés à ce voyage. Or, suite à l'évolution de la législation canadienne, un permis de travail temporaire est exigé pour tout étudiant étranger désireux d'effectuer un stage dans ce pays. Les délais d'obtention de ce permis de travail ont entraîné l'annulation du stage. Par conséquent, il est demandé l'approbation du principe de remboursement pour un montant total de 2 189,78 €.

De même, dans le cadre d'une convention PESI, un étudiant est parti au Burkina Faso. L'ESPE a reçu une subvention de 899 €. Néanmoins, les frais occasionnés par le séjour de cet étudiant ont généré un dépassement de 332 € pour lequel un remboursement est demandé.

M. le Président met aux voix la demande de remboursements de frais de stage.

Vote du conseil d'école (25 votants au moment du vote) :

La demande de remboursement des frais engagés par les étudiants est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

6 - Convention Volgograd

M. Arnaud DEMONTFAUCON rappelle qu'il avait été demandé lors de la précédente séance du Conseil d'Ecole que la dénomination "stage" soit transformée en "voyage d'étude". Cependant, le pôle international de l'université a expliqué qu'il s'agissait là d'un accord de principe qui juridiquement n'a pas une grande valeur légale, les véritables conventions étant des conventions individuelles. Ici, la convention permet surtout d'obtenir les visas des différents étudiants. De plus, côté russe, il s'agit non seulement d'un stage pédagogique mais également linguistique. Il a donc été décidé de conserver la dénomination "stage". L'article 5 a également été modifié puisque depuis quelques années l'université ne prend plus financièrement en charge les dépenses des stagiaires.

M. le Président met aux voix le renouvellement de la convention Volgograd.

Vote du conseil d'école (25 votants au moment du vote) :

Le conseil d'école approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés le renouvellement de la convention présentée en séance.

7 - Questions diverses

Nadine WARGNIER demande à quel moment les membres du CE étudieront les propositions faites par les différents CPER. Les décisions impactent les intitulés de maquette, éventuellement les ECTS, les horaires. Il serait souhaitable que ces questions soient à l'étude plus en amont pour servir et la communication et l'interrogation que certains choix soulèvent.

Mme Sophie MORLAIX signale que le COSP s'est réuni le matin même et a délibéré sur les conclusions des CPER. Elles seront présentées au prochain CE.

Prochain CE le mardi 16 Septembre.

Mme Dominique STOLTZ annonce officiellement qu'elle ne fera plus partie du conseil d'école à la rentrée prochaine. Il faudra donc envisager des élections dans le collège D et revoir la question de la représentation des formateurs de terrain, en particulier les maîtres formateurs du 1er degré, qui dépend de la manière dont sont comptabilisées leurs heures d'intervention au sein de l'ESPE.

La séance est levée à 16 H 20.

Le Président du Conseil d'Ecole de l'ESPE de Bourgogne,

Christian FORESTIER